



Le 14 novembre 2011

Aux parents, tuteurs, tutrices

Objet: Mesures de sécurité et Plan de confinement barricadé

Chers parents, tuteurs, tutrices,

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, a élaboré une loi d'éducation sur la sécurité dans les écoles. Cette loi a été développée en réponse aux maintes inquiétudes soulevées par les parents de la province, face à la sécurité de leurs enfants lors de la journée scolaire. Selon cette dernière, *tous les conseils scolaires financés à même les deniers publics, en Ontario, doivent élaborer une politique sur le confinement barricadé pour veiller à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan chez les écoles particulières.*

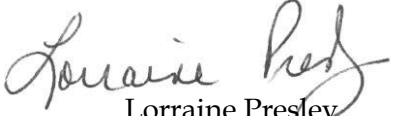
Pour mettre en oeuvre cette loi, le Conseil a adopté plusieurs mesures de sécurité visant à offrir, aux élèves et au personnel, un environnement plus sécuritaire.

Le Conseil, en collaboration avec les services policiers de la région, a élaboré un **Plan de confinement barricadé** en cas d'incident violent. Malgré l'absence de tels incidents dans nos écoles, il est important pour nous de mettre en oeuvre ce plan, qui a pour but de mieux protéger vos enfants face à toute éventualité.

Le plan sera pratiqué, au moins une fois cette année, avec la participation des services policiers et d'urgence. Leur participation et leur rétroaction de ces services nous permettront d'améliorer notre plan. Soyez assurés que tous les élèves y seront bien préparés et seront très bien informés des procédures à suivre en tout temps.

Si vous avez des questions concernant ce plan ou d'autres mesures de sécurités mises en oeuvre pour assurer le bien-être de votre enfant, n'hésitez pas de communiquer avec votre direction d'école.

Veillez agréer, chers parents, tuteurs, tutrices, l'expression de mes sentiments distingués.


Lorraine Presley
Directrice de l'éducation

LP/aj
c. c. Agentes et agent de supervision
Directions